

## COMPTE RENDU D'AFFICHAGE

### CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2016

Direction de la Citoyenneté, du suivi juridique  
et des marchés publics

Dossier suivi par Mme Dominique HAUDIQUET  
Responsable du service du conseil municipal  
☎ 02 47 88 11 02 – Fax : 02 47 42 29 82  
Courriel : conseilmunicipal@fondettes.fr

Fondettes, le 25 mai 2016

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2016  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 23  
Nombre de conseillers présents à compter de la question n° 1 : 27  
Nombre de pouvoirs : 5

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

**Étaient présents** : Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Philippe BOURLIER, Yves PARINGAUX, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Nicole BELLANGER, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, Christophe GARNIER, Anne JUILLET, David BRAULT, Maryline ZUCARO, Laétitia DAVID, Anne MONNEAU, Agnès GALLIER, Philippe LACROIX, Philippe DUBOIS, Yanne BENOIST, Ilizette SA, Gérard GARRIDO, Christine RENIER, Joël AGEORGES.

**Représentés par pouvoir** : Jean-Paul LAUNAY a donné pouvoir à François PILLOT, Sylvain DEBEURE a donné pouvoir à Mathilde COLLIN, Martine ABOT a donné pouvoir à Nathalie LECLERCQ, Bruno MARTEL a donné pouvoir à Anne JUILLET, Benoît SAVARY a donné pouvoir à Philippe BOURLIER.

**Absente excusée** : Camille LECUIT

**Secrétaires de séance** : Anne JUILLET, Christine RENIER

**Session ordinaire**

-----

## ● Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal prend connaissance des décisions prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

Toutes les décisions du Maire s'inscrivent dans le cadre des crédits ouverts au budget ou des autorisations de programme et crédits de paiement votés par le Conseil Municipal.

DATE de l'acte	N°	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût HT ou (*) forfait et TVA incluse												
30/03/16	054	<b>Culture</b> – Tarifs d'entrée des manifestations de la Ville. Toutes les billetteries sont ouvertes avec possibilités d'invitations	---												
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Manifestations</th> <th>Conditions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Spectacle jeune public</td> <td>3 € tarif unique</td> </tr> <tr> <td>Concert, pièce de théâtre, récital</td> <td>8 € plein tarif 6 € pour les moins de 25 ans, retraités de plus de 60 ans, demandeurs d'emploi Gratuit pour les moins de 12 ans</td> </tr> <tr> <td>Séance de cinéma</td> <td>3 € plein tarif</td> </tr> <tr> <td>Guinguette</td> <td>5 € plein tarif</td> </tr> <tr> <td>Fondettes Magic Show</td> <td>18 € plein tarif 15 € pour les moins de 12 ans 4 € pour les ateliers de magie</td> </tr> </tbody> </table>		Manifestations	Conditions	Spectacle jeune public	3 € tarif unique	Concert, pièce de théâtre, récital	8 € plein tarif 6 € pour les moins de 25 ans, retraités de plus de 60 ans, demandeurs d'emploi Gratuit pour les moins de 12 ans	Séance de cinéma	3 € plein tarif	Guinguette	5 € plein tarif	Fondettes Magic Show	18 € plein tarif 15 € pour les moins de 12 ans 4 € pour les ateliers de magie
		Manifestations		Conditions											
		Spectacle jeune public		3 € tarif unique											
		Concert, pièce de théâtre, récital		8 € plein tarif 6 € pour les moins de 25 ans, retraités de plus de 60 ans, demandeurs d'emploi Gratuit pour les moins de 12 ans											
		Séance de cinéma		3 € plein tarif											
Guinguette	5 € plein tarif														
Fondettes Magic Show	18 € plein tarif 15 € pour les moins de 12 ans 4 € pour les ateliers de magie														
29/03/16	060	<b>Finances</b> – Aliénation de gré à gré d'une remorque et d'une benne pour la somme de 200 € TTC. Ces matériels dont la valeur nette comptable est nulle, sont sortis de l'actif de la Ville	---												
29/03/16	061	<b>Finances</b> – Aliénation de gré à gré d'une serre tunnel et d'un chenil pour la somme de 150 € TTC. Ces matériels dont la valeur nette comptable est nulle, sont sortis de l'actif de la Ville	---												
29/03/16	062	<b>Finances</b> – Aliénation de gré à gré de mobiliers désaffectés pour la somme de 150 € TTC (bibliothèque, table ronde et 100 chaises de cantine). Ces matériels dont la valeur nette comptable est nulle, sont sortis de l'actif de la Ville	---												
29/03/16	063	<b>Sports</b> – Utilisation par l'Institut Professionnel des Métiers du Sport des salles sportives de l'Espace municipal de la Choisille dans le cadre de la formation d'étudiants (11,10 €/2x4 courts de badminton x 42 heures, soit 932,40 € net)	---												
01/04/16	066	<b>Foncier</b> – Avenant n°3 à la convention d'occupation précaire de terrains communaux à usage d'exploitation agricole lieu-dit Les Grands Champs au profit de Tours-Fondettes-Agrocampus (à titre gracieux)	---												
01/04/16	070	<b>Police</b> – Avenant à la convention pour la capture et la prise en charge des animaux errants avec la société Fourrière Animale 37 de Rivarenes pour la modification du tarif de pension journalière d'un animal (+ 0,50 € HT)	11 €/jour												
11/04/16	071	<b>Marchés publics</b> – Marché pour la réfection de 3 terrains de tennis à l'Espace municipal de la Choisille avec la société SOLS TECH de Suèvres (41500)	13 500,00 €												
14/04/16	074	<b>Technique</b> – Contrat pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé concernant les travaux de réaménagement de la salle Georges Migot et la réfection des sanitaires de l'étage à l'Espace culturel de l'Aubrière avec l'entreprise DEKRA	1 230,00 €												
14/04/16	075	<b>Technique</b> – Contrat pour la mission de contrôle (type L, LE,SEI, HAND, ATT.HAND2, VIEL) concernant les travaux de réaménagement de la salle Georges Migot et la réfection des sanitaires de l'étage à l'Espace culturel de l'Aubrière avec l'entreprise QUALICONSLT	2 360,00 €												

18/04/16	077	<b>Marchés publics</b> – Marché pour le relevé topographique et le bornage de terrains au lieu-dit Les Grands Champs avec le cabinet GEOPLUS (géomètres experts) de Tours	3 400,00 €																																			
20/04/16	078	<b>Animation de la ville</b> – Contrat de cession avec l'orchestre La Belle Vie de La Riche pour le droit d'exploitation de représentation d'un spectacle "Guinguette d'été" le 16/07/2016	3 345,00 €*																																			
20/04/16	079	<b>Technique</b> – Contrat pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé concernant les travaux de réfection partielle de la couverture de la crèche municipale "La Poupardière" avec l'entreprise Qualiconsult	390,00 €																																			
20/04/16	080	<b>Animation de la ville</b> – Contrat de cession avec l'orchestre Franck SIROTTEAU de Fondettes pour le droit d'exploitation de représentation d'un spectacle "Guinguette d'été" le 23/07/2016	1 641,33 € *																																			
21/04/16	081	<b>Animation de la ville</b> – Contrat de cession avec l'orchestre Franck SIROTTEAU de Fondettes pour le droit d'exploitation de représentation d'un spectacle "le 14 juillet"	1 958,22 €*																																			
22/04/16	082	<b>Education – Jeunesse</b> – Contrat de location avec la Sarl L.A. de Joué-Lès-Tours pour les droits d'exploitation de structures gonflables (les 18, 19 et 20 juillet 2016)	1 024,00 €*																																			
22/04/16	083	<b>Education – Jeunesse</b> – Contrat d'engagement artistique avec la Sarl L.A. de Joué-Lès-Tours pour les droits d'exploitation de représentation d'un spectacle "Boom d'été"	780,00 €																																			
25/04/16	084	<b>Informatique</b> – Contrat de prestations d'assistance et de maintenance pour les logiciels de l'éditeur DIGITECH de Marseille (pour les actes de l'état civil)	1 829,20 €																																			
25/04/16	085	<b>Informatique</b> – Contrat d'hébergement et de support pour le logiciel de l'éditeur ATHYS Concept de La Teste de Buch (33260) concernant l'exploitation du logiciel Web Accueil de télégestion de l'aire d'accueil des gens du voyage	1 500,00 €																																			
27/04/16	086	<b>Marchés publics</b> – Marché pour l'entretien des toitures-terrasses des bâtiments communaux recevant du public avec la Société GRAND OUEST ETANCHEITE SAS de Veigné	2 948,00 €																																			
28/04/16	087	<b>Marchés publics</b> – Marché de prestations de service pour le broyage des fossés ou des chemins avec la société Sarl BIZEUL de Saint-Etienne-de-Chigny	490,00 €																																			
10/05/16	089	<b>Marchés publics</b> – Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de la halle et de son parvis suite à la reprise de l'entreprise 3ème Nature Olivier Bodin (membre du groupement initial) par la société AIR&GEO de Cholet qui remplace le titulaire pour l'ensemble des droits et obligations du contrat	---																																			
		<b>Cimetière</b> – Concessions de terrains dans le cimetière du cœur de ville																																				
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Dates</th> <th>N°</th> <th>Emplacement</th> <th>Type</th> <th>Montant d'encaisse</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>30/03/16</td> <td>064</td> <td>concession CD 27</td> <td>15 ans</td> <td>113,05 €</td> </tr> <tr> <td>31/03/16</td> <td>065</td> <td>concession M 57</td> <td>50ans</td> <td>588,40 €</td> </tr> <tr> <td>05/04/16</td> <td>069</td> <td>concession CG 30</td> <td>15 ans</td> <td>113,05 €</td> </tr> <tr> <td>12/04/16</td> <td>072</td> <td>concession JD 24</td> <td>15 ans</td> <td>113,05 €</td> </tr> <tr> <td>14/04/16</td> <td>073</td> <td>concession MD 19</td> <td>15 ans</td> <td>113,05 €</td> </tr> <tr> <td>14/04/16</td> <td>076</td> <td>concession GG 18</td> <td>15 ans</td> <td>113,05 €</td> </tr> </tbody> </table>	Dates	N°	Emplacement	Type	Montant d'encaisse	30/03/16	064	concession CD 27	15 ans	113,05 €	31/03/16	065	concession M 57	50ans	588,40 €	05/04/16	069	concession CG 30	15 ans	113,05 €	12/04/16	072	concession JD 24	15 ans	113,05 €	14/04/16	073	concession MD 19	15 ans	113,05 €	14/04/16	076	concession GG 18	15 ans	113,05 €	---
Dates	N°	Emplacement	Type	Montant d'encaisse																																		
30/03/16	064	concession CD 27	15 ans	113,05 €																																		
31/03/16	065	concession M 57	50ans	588,40 €																																		
05/04/16	069	concession CG 30	15 ans	113,05 €																																		
12/04/16	072	concession JD 24	15 ans	113,05 €																																		
14/04/16	073	concession MD 19	15 ans	113,05 €																																		
14/04/16	076	concession GG 18	15 ans	113,05 €																																		

## **1. DL20160524M01 – Finances locales - Convention avec la Société Francelot pour l'attribution d'un fonds de concours à la Commune dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement paysager dans le lotissement "Les Charpenteries 2 "**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention entre la Société FRANCELOT, 18 rue des Granges Galland, 37750 Saint-Avertin, et la commune de Fondettes en vue de l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 10 000 € pour la réalisation de travaux d'aménagement paysager dans le lotissement "Les Charpenteries 2". Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer la convention à intervenir, à accomplir toute formalité administrative et à signer tout document en application de la délibération. Les crédits nécessaires aux travaux sont inscrits au budget général de l'exercice en cours.

## **2. DL20160524M02 – Finances locales - Contribution au fonds de solidarité pour le logement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contribuer au Fonds de Solidarité pour le Logement à hauteur de 0,45 € par habitant pour l'année 2016. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document en application de la délibération. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

## **3. DL20160524M03– Finances locales - Commande publique - Lancement de la consultation pour la passation d'un marché d'appel d'offres couvrant les risques statutaires du personnel communal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation en vue de souscrire une assurance pour couvrir les risques statutaires du personnel communal. Le coût est estimé à 121 000 €. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer le marché le cas échéant, après réunion et décision de la commission d'appel d'offres, à accomplir toute formalité administrative et à signer tout document en application de la délibération. Les crédits nécessaires seront prélevés au budget de l'exercice en cours et suivants.

## **4. DL20160524M04 – Commande publique - Avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise Hervé Thermique pour la maintenance des installations thermiques, de ventilation et de climatisation dans les bâtiments communaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer l'avenant n°1 au marché pour la maintenance des installations thermiques, de ventilation et de climatisation dans les bâtiments communaux avec la société Hervé Thermique, 14 rue Denis Papin BP 334 37303 à Joué-Les-Tours, pour apporter les adaptations nécessaires aux pratiques des structures concernées. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à accomplir toute formalité administrative et à signer tout document en application de la délibération. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours et suivants (article 611).

## **5. DL20160524M05 – Commande publique - Lancement de la consultation pour la passation d'un marché en vue de l'attribution des lots 5a et 5b des marchés de travaux pour la construction du Centre Technique Municipal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation selon la procédure adaptée, en vue de l'attribution des marchés de travaux des lots n° 5a (portes métalliques° et n° 5b (métallerie) relatifs à la construction du Centre Technique Municipal. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer les marchés de travaux, à accomplir toute formalité administrative et à signer tout document en application de la délibération, Les crédits nécessaires sont prévus dans l'autorisation de programme adoptée par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2015.

## **6. DL20160524M06 – Voirie - Protocole transactionnel avec le Conseil Départemental pour la réalisation de travaux de collecte des eaux pluviales rue de Bois Jésus**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le protocole transactionnel avec le Département d'Indre-et-Loire, visant à fixer les conditions de réalisation de l'extension du réseau d'assainissement des eaux pluviales chemin de Bois Jésus à Fondettes. Le Département est autorisé à réaliser les travaux sur le domaine communal consistant à mettre en œuvre un réseau d'eaux pluviales, Chemin de Bois Jésus, et à effectuer l'ensemble des opérations techniques et administratives concourant à la réalisation des ouvrages.

## **7. DL20160524M07 – Urbanisme - Extension du droit de préemption au périmètre du pôle économique Nord-Ouest de l'agglomération tourangelle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'étendre à compter de l'arrivée à échéance de la ZAD "pôle économique Nord Ouest" créée par arrêté préfectoral du 22 avril 2008, le droit de préemption urbain aux zones «U» et «AU» appartenant au périmètre du Pôle économique Nord Ouest, déclaré d'intérêt communautaire. Il décide de modifier en conséquence la délibération du Conseil municipal du 7 octobre 2013 relative à l'instauration du droit de préemption urbain afin de tenir compte de cette extension de périmètre ;

- le nouveau périmètre du droit de préemption urbain sera annexé au Plan Local d'Urbanisme conformément au Code de l'urbanisme ;
- la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en Mairie et que la mention de la création du droit de préemption urbain sera insérée dans deux journaux diffusés dans le Département ;
- toutes les mesures de publicité et formalités administratives seront accomplies conformément au Code de l'Urbanisme ;
- la copie de cette délibération, accompagnée des plans de délimitation du D.P.U. sera adressée à :
  - Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire
  - Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux
  - Monsieur le Président du Conseil Supérieur du notariat
  - la Chambre départementale des notaires
  - au Barreau constitué près du Tribunal de Grande Instance de Tours
  - au Greffe de ce Tribunal
  - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire ;
- conformément à l'article L.213-13 du Code de l'Urbanisme, un registre sera ouvert en Mairie où seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption urbain et où sera précisée l'utilisation des biens ainsi acquis. Toute personne pourra consulter ce registre ou en obtenir un extrait.

## **8. DL20160524M08 – Logement - Avis sur la cession de quatre logements à loyer modéré appartenant à Val-Touraine-Habitat situés au lieu-dit Port Vallières et rue des Rabatteries**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis défavorable à la vente par l'OPH Val Touraine Habitat de deux logements individuels situés aux n°1 et au n°2 de la rue des Rabatteries (1 T4 et 1 T5) et de deux autres aux n°1 et au n°2 du lieu-dit Port Vallières (1T3 et 1 T5) à Fondettes, considérant que la vente de quatre logements sociaux accentuerait le déficit de la Ville au titre des logements locatifs sociaux,

## **9. DL20160524M09 – Domaine et patrimoine - Acquisition de la parcelle YI 338 sise au lieu-dit Les Ruettes pour la réalisation de places de stationnement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle sise au lieu-dit Les Ruettes, cadastrée section YI n°338, d'une superficie de 592 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 1 euro symbolique. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant. L'acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais des vendeurs, Cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

## **10. DL20160524M10 – Institutions et vie politique - Création du comité de suivi pour l'appel à projet du pôle intergénérationnel au lieu-dit La Perrée**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un comité de suivi pour la réalisation du pôle intergénérationnel composé de neuf représentants du conseil municipal (y compris des deux groupes de la minorité), de deux administrateurs du Centre communal d'action sociale de la Ville (en tant que personnes consultées), et de trois directeurs des services municipaux

### Périmètre d'intervention :

Élaboration du cahier de prescription de l'appel à projet d'un ensemble immobilier confié à un promoteur privé, comprenant la construction d'une résidence "séniors", d'une crèche privée et d'un restaurant, dans un parc paysager. Le comité de suivi participera à la désignation du lauréat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder, à la nomination des élus, membres du comité de suivi, par un vote à main levée. Il désigne, à l'unanimité, par un vote à main levée, les élus suivants pour siéger au sein du comité de suivi :

- Membres du conseil municipal :
  - Cédric de OLIVEIRA, Maire, Président de droit
  - Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire
  - François PILLOT, Adjoint au Maire
  - Michel PASQUIER, Conseiller municipal,
  - Dominique SARDOU, Conseillère municipale
  - Nicole BELLANGER, Conseillère municipale
  - Anne MONNEAU, Conseillère municipale
  - Yanne BENOIST, Conseillère municipale, pour le groupe Réuni(e)s pour Fondettes
  - Gérard GARRIDO, Conseiller municipal, pour le groupe Agir pour Fondettes ;

Le comité de suivi est ainsi composé des membres suivants :

- Membres du conseil municipal :
  - Cédric de OLIVEIRA, Maire, président de droit
  - Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire
  - François PILLOT, Adjoint au Maire
  - Michel PASQUIER, Conseiller municipal,
  - Dominique SARDOU, Conseillère municipale
  - Nicole BELLANGER, Conseillère municipale
  - Anne MONNEAU, Conseillère municipale
  - Yanne BENOIST, Conseillère municipale, pour le groupe Réuni(e)s pour Fondettes
  - Gérard GARRIDO, Conseiller municipal, pour le groupe Agir pour Fondettes ;
- Personnes consultées
  - 2 administrateurs du CCAS de Fondettes
- Directeurs de services municipaux
  - Le Directeur général des services
  - Le Directeur des services techniques
  - La Directrice de l'aménagement urbain.

Le comité de suivi pourra associer pour consultation, au cours de ses réunions, toute personne dont la présence lui paraîtra utile.

## **11. DL20160524M11 – Enfance - Charte d'accueil des enfants en situation de handicap**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer la Charte départementale d'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique dans les structures du jeune enfant et dans les accueils de loisirs. Monsieur le Maire est autorisé à adapter les règlements des structures communales d'accueil de la petite enfance, à accomplir toute formalité administrative et à signer tout document en application de la présente délibération.

## 12. DL20160524M12 – Fonction publique - Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

### EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES

Changement de filière d'un agent par la voie de l'intégration directe

#### 1/ - Filières TECHNIQUE et ADMINISTRATIVE

- Transformation d'un poste à temps complet d'adjoint technique principal 1ère classe en un poste à temps complet d'adjoint administratif principal 1ère classe :

Adjoint technique principal 1ère classe :	Adjoint administratif principal 1ère classe :
Ancien effectif : 13	Ancien effectif : 4
Nouvel effectif : 12	Nouvel effectif : 5

### EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

Recrutement d'un agent en structure petite enfance suite à un départ à la retraite

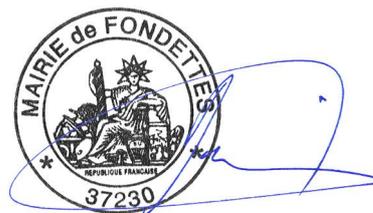
#### 1/- Filière MEDICO SOCIALE

1/ Ouverture d'un poste à temps complet d'auxiliaire de puériculture 1ère classe :

- Auxiliaire de puériculture 1ère classe :  
Ancien effectif : 0  
Nouvel effectif : 1

Affiché le 26 mai 2016

**Le Maire de Fondettes,**



**Cédric de OLIVEIRA**